

Québec, le 3 novembre 2020

Monsieur Pierre Cossette
Président du conseil d'administration
Bureau de coopération interuniversitaire
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H3A 3C6

Monsieur le Président,

Afin de proposer des pistes d'action permettant de recourir aux étudiants et étudiantes en soins infirmiers et en sciences infirmières pour venir en appui au réseau de la santé et des services sociaux en cette période de pandémie, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de la Santé et des Services sociaux, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les établissements d'enseignement supérieur ont tenu des échanges.

À la suite de ces échanges, des mesures pouvant être mises en œuvre rapidement ont été déterminées. Par la présente, nous vous demandons de reconnaître le travail effectué par les étudiants et étudiantes de la formation intégrée (parcours DEC-BAC) dans le réseau de la santé et des services sociaux comme expérience de stage, tout en assurant un encadrement pédagogique dès le 2 novembre 2020, et ce, jusqu'à la fin de la session d'automne.

Ainsi, l'étudiant ou l'étudiante remplacera ses heures de stage par des heures travaillées et cette expérience de travail, en sus des heures normalement travaillées, lui sera reconnue aux fins de stage.

Le Ministère s'attend à ce que les universités collaborent avec les milieux de soins pour que les étudiants et étudiantes dont l'emploi devient un stage soient encadrés en fonction des orientations pédagogiques définies. Pour soutenir les universités dans cette adaptation, assurer une mise en œuvre rapide de la solution et couvrir les frais

... 2

supplémentaires pouvant y être associés durant les deux derniers mois de l'année 2020, une subvention de 20 000 \$ est octroyée à chacune des neuf universités qui ont une faculté ou un département de sciences infirmières.

Le versement de cette subvention est conditionnel au respect des exigences qui seront communiquées prochainement à chacune des universités par la directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires.

De plus, pour que les objectifs de formation soient atteints, les établissements de santé devraient faire preuve de souplesse pour permettre aux infirmières et infirmiers affectés à une unité ou un poste pertinent de remplir les objectifs d'apprentissage prévus à leur curriculum.

Il s'agit d'une mesure inhabituelle prise en raison de la pandémie actuelle, qui met une pression supplémentaire sur le réseau de la santé et des services sociaux. Nous sommes d'avis qu'elle permettra aux étudiants et étudiantes d'acquérir de nouvelles compétences et de poursuivre leur développement grâce à l'encadrement pédagogique qui lui est associé.

Depuis le début de la pandémie, vous avez démontré votre grande capacité d'adaptation et votre créativité dans la mise en œuvre de solutions innovantes pour accomplir votre mission. Nous vous demandons aujourd'hui de poursuivre dans cette voie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La ministre,



Danielle McCann

- c. c. M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux
- M. Jean St-Gelais, président du conseil d'administration, Université Laval
- M. Denis Paré, président du conseil d'administration, Université de Sherbrooke
- M. Louis Roquet, chancelier et président du conseil d'administration, Université de Montréal
- M. Ram Panda, président du conseil d'administration, Université McGill
- M. René Gingras, président du conseil d'administration, Université du Québec à Rimouski

M. Michel Leclerc, président du conseil d'administration, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

M^{me} Lyne Pépin, présidente du conseil d'administration, Université du Québec à Trois-Rivières

M^{me} Guylaine Simard, présidente du conseil d'administration, Université du Québec à Chicoutimi

M. Patrick Duguay, président du conseil d'administration, Université du Québec en Outaouais